



10^{ème} colloque international des finances publiques

Pouvoirs politiques et finances publiques

Quels enjeux au Maroc et en France ?

Témoignage de Monsieur Abdellatif Jouahri

Wali de Bank Al-Maghrib

Rabat, 16 septembre 2016

Chers amis, chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir pour moi de répondre à l'invitation du ministère des finances et de l'Association pour la fondation internationale de finances publiques (FONDAFIP). Je tiens à remercier le professeur Michel Bouvier et Nouredine de m'offrir l'opportunité de participer à ce forum qui fête aujourd'hui son dixième anniversaire. Dix ans, c'est certes peu, mais comme en atteste le témoignage, le bilan en termes de débats, de participation et de rayonnement est plus que louable.

L'importance de ce colloque, c'est d'abord l'intérêt des sujets abordés. Les finances publiques sont en effet à la croisée de plusieurs domaines aussi essentiels les uns que les autres pour le développement économique et social. En tout cas, pour nous en tant que Banque centrale, nous suivons de très près l'orientation de la politique budgétaire et la situation des finances publiques parce qu'elles constituent des données importantes dans l'élaboration de la décision en matière de politique monétaire et conditionnent dans une large mesure son efficacité.

Deuxièmement, ce colloque est devenu au fil des années, de par le nombre et la qualité des participants, un des principaux forums de débat et de réflexion

pour les décideurs politiques, les responsables publics, les praticiens, les chercheurs et les experts en finances publiques. Pour un pays en modernisation comme le nôtre, ce débat régulier offre une opportunité à la fois pour un regard critique sur son système des finances publiques et pour l'identification de pistes de réformes et d'améliorations.

En troisième lieu, FONDAFIP, de par son expertise et son large réseau tissé dans plusieurs pays tant développés qu'émergents donne une ouverture internationale à ce colloque. De même, le soutien de la revue française de finances publiques permet un large partage et diffusion des conclusions de ce colloque et contribue donc à son rayonnement à l'international. Il me plait d'adresser mes sincères félicitations aux promoteurs de ce forum pour le travail accompli au cours de ces dix dernières années et je me réjouis, après avoir participé aux éditions de 2009 et de 2010, d'être de nouveau associé à la présente édition.

Mesdames et Messieurs,

Je suis invité aujourd'hui pour un témoignage que je considère comme une occasion de partager avec vous les faits et enseignements d'un parcours professionnel qui a débuté au milieu des années 1960. Des différentes responsabilités que j'ai eu à assumer, je m'arrêterai en particulier à celles qui relèvent des finances publiques, un domaine où j'ai plongé dans les années 80,

l'une des périodes les plus difficiles que notre pays a traversées, et, je vous l'avoue, une de celles qui m'ont le plus marqué sur le plan professionnel mais également personnel.

Un simple regard sur l'évolution de nos finances publiques et de notre économie en général, montre que nous sommes revenus de très loin par rapport à notre situation de la fin de la décennie 70 et au début des années 80. Ce n'est évidemment pas le fruit du hasard, mais celui d'une volonté continue d'assainissement, de redressement et de réformes. Ceux qui ont suivi ce colloque depuis ses débuts en 2007, ont eu l'occasion de voir les débats revenir de temps à autre sur les différentes étapes de cette évolution, sur ce qui a été fait et bien sûr, sur ce qui reste à entreprendre.

S'il est vrai que d'importants progrès ont été accomplis, nous avons tous été témoin de la manière dont un environnement international défavorable, et je fais ici référence à la dernière crise économique et financière de 2008 et à ses conséquences ainsi qu'aux chocs des prix des produits pétroliers, peut impacter notre économie en général et déstabiliser nos équilibres macroéconomiques en particulier.

La crise de 2008 a été globalement bien gérée par les autorités et l'économie a globalement fait preuve de résilience. Toutefois, les risques extérieurs qui pesaient sur notre économie nous ont amenés à solliciter en 2012 l'appui du

FMI à travers sa **ligne de précaution et de liquidité** (LPL). Le Maroc a d'ailleurs été le seul pays membre de cette institution à bénéficier de cet instrument. Il est à rappeler à cet égard que la LPL telle que conçue, et je cite le FMI, « *permet d'apporter des financements pour répondre aux besoins réels ou potentiels de balance des paiements des pays qui mènent de bonnes politiques économiques; elle a été conçue pour servir d'assurance ou aider à résoudre les crises, et ce dans un large éventail de situations. L'admission d'un pays à bénéficier de la LPL témoigne de la solidité foncière de son économie et de la politique économique menée par les autorités, ce qui contribue à raffermir la confiance des marchés à l'égard des mesures qu'elles envisagent* ».

Notre expérience avec la LPL est à mes yeux une bonne réussite. Elle a permis de maintenir la mobilisation pour la sauvegarde des équilibres macroéconomiques et la poursuite des réformes structurelles, de renforcer la confiance des agences de notation et des investisseurs, assurant de meilleures conditions de financement extérieur et une plus grande attractivité de notre pays. La baisse progressive du niveau d'accès de la ligne, le fait que nous ne l'ayons jamais tiré et la perspective de ne plus y recourir dans le futur, témoignent de la réussite de cet accord et de la solidité des fondamentaux de l'économie marocaine.

Pourquoi j'ai commencé par ces épisodes ? C'est par ce que tout simplement, ils sont riches en enseignements. Notre expérience au cours des années 80

mais également récemment en 2012 montre qu'il faut toujours rester vigilant. Redresser certes, faire mieux sans aucun doute, mais également réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience aux chocs, d'autant plus que, comme nous le constatons tous, le monde est de plus en plus volatil et incertain. C'est la seule manière d'assurer sur le long terme la soutenabilité de nos finances publiques ainsi que l'efficacité de la dépense budgétaire et de dégager davantage de marges pour l'investissement économique et social.

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui, les progrès réalisés, avec en particulier la récente adoption de **la nouvelle loi organique des finances**, nous permettent d'être relativement optimistes quant à l'avenir de nos finances publiques. Cette réforme s'imposait de fait, d'abord pour sa conformité avec la nouvelle Constitution de 2011, et ensuite en tant qu'action de consolidation de l'ensemble des progrès accomplis en matière de réforme budgétaire, de renforcement de la crédibilité, de la transparence et de la lisibilité de la politique et de l'action publiques.

J'aimerais rappeler qu'historiquement au Maroc, la **réforme des lois organiques des finances** a toujours été articulée avec le processus de révision constitutionnelle. En effet, la Constitution de 1962 a été suivie de l'adoption de la première loi organique des finances en novembre 1963 qui a

adapté les règles de gestion du budget de l'Etat à la réalité du Maroc indépendant et a consacré l'autonomie des règles et principes budgétaires et financiers par rapport à ceux régissant la comptabilité publique et les marchés publics.

Les lois organiques des finances de 1970 et de 1972, qui découlent des révisions constitutionnelles des mêmes années, ont pour leur part essentiellement introduit la possibilité de surseoir à l'exécution de certaines dépenses d'investissement pour répondre aux contraintes de la conjoncture économique ayant caractérisé cette période. La constitution de 1996 a également été suivie de l'adoption de la loi organique des finances de 1998 qui a supprimé les budgets annexes, réduit le nombre de catégories de comptes spéciaux du Trésor et renforcé les prérogatives de l'exécutif en matière de gestion budgétaire particulièrement.

Tout récemment, la **Constitution adoptée en 2011** a accordé une place de choix aux finances publiques en édictant des principes et des règles devant régir ce domaine. Elle responsabilise de manière explicite aussi bien le Parlement que le Gouvernement sur la nécessité de veiller à la préservation de l'équilibre des finances de l'Etat. Le Parlement de son côté, se retrouve largement renforcé dans ses prérogatives de législation, de contrôle de l'action de l'exécutif, d'évaluation des politiques publiques et d'animation du débat

public. Elle consacre également la prééminence de la Chambre des représentants en matière de finances publiques. Le droit d'information a également été renforcé et le droit d'amendement des projets de loi de finances est mieux encadré, même si le Gouvernement dispose de mécanismes supplémentaires par rapport au Parlement, à travers notamment l'article 77 de la Constitution. Elle a, en outre, introduit la **pluri-annualité** budgétaire et a érigé **la loi de règlement** au rang constitutionnel afin de répondre aux exigences de l'obligation de reddition des comptes.

En ligne avec les dispositions de cette nouvelle Constitution, la loi organique, adoptée en 2015, renforce le rôle de la loi de finances en tant qu'outil indispensable de mise en œuvre des politiques publiques, tenant compte des impératifs d'efficacité, de transparence et de performance. Elle a institué une règle budgétaire limitant les nouveaux emprunts nets au financement des investissements et a élargi l'éventail des informations à produire.

Cette **amélioration de l'information** touchant à la gestion budgétaire et à la disponibilité des données des finances publiques est également un des domaines dans lesquels le Maroc a parcouru un long chemin. Rappelons-nous que dans les années 80 la présentation de la loi de finances au Parlement ne se basait que sur le corps de la loi, alors qu'aujourd'hui nous sommes à 13 documents avec le début de publication en 2016, comme prévu dans la loi

organique des finances de 2015, d'une note relative à la répartition régionale de l'investissement et d'un rapport sur le foncier public mobilisé pour l'investissement. Ces documents sont aussi intéressants les uns que les autres. Prenons le cas du rapport sur les dépenses fiscales élaboré depuis 2005. Ce fut la première fois que le Maroc a pu connaître avec précision, sans cesse améliorée depuis, le manque à gagner résultant des dérogations accordées. Cela a naturellement suscité et continue de soulever beaucoup de débats autour de la pertinence et du rendement de ces dérogations. Le dernier débat en date est celui organisé le 8 de ce mois par la section des Finances de l'Union des Ingénieurs Marocains sous le thème « les dépenses fiscales : bilan et perspectives ».

Dans les années à venir, cette documentation sera enrichie à partir de 2018 par la comptabilité générale de l'Etat qui permettra d'établir son patrimoine et sa situation financière et, à partir de 2020, le projet de loi de règlement sera accompagné du compte général de l'Etat, du rapport annuel de performance et du rapport d'audit de performance.

Cet enrichissement de l'information permet d'asseoir sur des bases encore plus solides les contrôles du Parlement et de la Cour des Comptes. Il devrait contribuer au renforcement du dialogue entre le Gouvernement et les

Représentants de la Nation, permettant ainsi une meilleure prise en compte des attentes et une meilleure adhésion à la politique publique.

Sur le volet fiscal, le système marocain a connu une profonde réforme depuis le milieu de la décennie 80, l'objectif principal étant la mise en place d'un régime moderne, cohérent, efficient et plus universaliste. La fiscalité marocaine s'est donc rapprochée dans son architecture globale des meilleurs systèmes d'imposition connus à l'époque. Les principes de la réforme des années 80 furent énoncés par la loi-cadre de 1984 relative à la réforme fiscale. Elle s'était fixée comme principaux objectifs la mise en place d'un système qui assure d'une part, une meilleure répartition de la charge fiscale, un élargissement de l'assiette et une réduction du nombre de taxes et d'autre part, un renforcement des garanties que la loi accorde aux contribuables. Elle a notamment introduit la TVA en 1986 en substitution de la taxe sur les produits et services, l'IS en 1988 et l'IGR en 1990 en remplacement de plusieurs impôts catégoriels.

Les premières assises nationales sur la fiscalité tenue en novembre 1999 ont constitué une nouvelle étape du processus de réforme de la fiscalité. Il s'en est suivi plusieurs changements visant à simplifier le système en réduisant les taxes cédulaires, certaines ayant été abrogées et d'autres intégrées dans l'IS ou l'IGR. En outre, de nombreuses mesures ont été introduites par les lois de

finances successives des années 2000 et se sont traduites par davantage de simplification, de rationalisation et d'harmonisation. Elles ont concerné notamment la réforme des droits d'enregistrement en 2004 ainsi que l'amorce de la réforme de la TVA en 2005.

Par la suite, tenant compte des mutations économiques et sociales, telles que reflétées dans les recommandations des assises nationales sur la fiscalité d'avril 2013, les efforts se sont focalisés sur l'intégration de l'informel, l'élargissement de l'assiette fiscale, la limitation des exonérations, la généralisation du remboursement et la convergence vers deux taux d'imposition pour la TVA.

A cet égard, le grand succès que connaît le statut d'auto-entrepreneur mis en place en 2015 et qui vise l'intégration d'une frange de la population active dans le secteur formel est plus qu'encourageant. Les derniers chiffres disponibles indiquent plus de 20 mille adhérents à fin mai 2016, un rythme qui laisse présager, s'il se maintient, que l'objectif de 100 mille adhérents visé d'ici 2020 serait vraisemblablement atteint.

Ces différentes réformes et révisions de la fiscalité marocaine, se sont cependant traduites par un foisonnement des textes fiscaux qui rendait leur suivi aussi bien par les praticiens que par les chercheurs assez difficile. Le regroupement depuis 2007 de l'ensemble des textes fiscaux dans un seul

volume, en l'occurrence le **Code Général des Impôts**, a été dans ce sens une grande réalisation. Ce document constitue aujourd'hui une référence complète qui a énormément facilité la tâche aux utilisateurs. A titre de témoignage, l'occasion m'est donnée de féliciter Nouredine qui a été le porteur et le pilier de cette avancée majeure.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le savez, malgré leurs impacts négatifs sur les économies et les sociétés, les crises constituent souvent des opportunités de remise en question et de lancement de réformes structurelles. Le cas de l'aggravation de la charge de compensation qui a atteint en 2012 54,9 milliards de dirhams ou 6,5% du PIB, a conduit à un dérapage budgétaire inquiétant avec un déficit de 7,2% du PIB. **La réforme du système de compensation** s'imposait alors comme une question de survie pour nos finances publiques. Le Gouvernement a en conséquence décidé d'amorcer le démantèlement progressif du système des subventions des prix des carburants. Cette réforme importante est dans les faits une réactivation de l'application du système d'indexation des prix des produits pétroliers qui prévalait depuis 1995 et qui a été gelée à partir de 2000, l'Etat supportant dès lors la différence entre le coût de revient et le prix à la consommation.

Aujourd'hui, la réforme peut être considérée comme une expérience réussie, souvent citée en exemple par les institutions internationales et les agences de notation. La baisse des prix du pétrole à partir de juin 2014 a grandement contribué à ce succès qui a été facilité par la mise en œuvre d'une communication appropriée.

Toutefois, l'asymétrie que nous observons depuis la libéralisation du secteur des carburants en décembre 2015, dans la répercussion des cours internationaux sur les prix à la pompe au détriment du consommateur interpelle à juste titre les autorités concernées pour davantage de vigilance à cet égard.

Mesdames et Messieurs,

Un autre témoignage que je voudrais partager avec vous est celui de l'évolution du **secteur des entreprises et établissements publics**.

Le développement de ce secteur remonte aux années 1970. Le plan de développement économique et social 1973-1977, que Sa Majesté Hassan II, dans son discours d'Erfoud de mars 1974, avait demandé à réviser, accorde aux entreprises et établissements publics un rôle privilégié dans la politique économique et financière du Gouvernement. Cette période a d'ailleurs connu la création de 157 entités, soit plus d'une trentaine d'entreprises par an. Les recommandations des rapports de McKinsey en 1974 et celui de l'équipe

Gouvernementale en 1979 ont constitué les deux principales références de l'action publique dans ce secteur, visant un programme de réformes qui touche les aspects institutionnels, organisationnels, financiers et de politique d'intervention de l'Etat dans le domaine économique. Ce programme de réformes a été soutenu à partir de 1987 par un prêt de la Banque Mondiale visant la restructuration des entreprises publiques (PERL) et qui est venu appuyer la loi n°39-89 promulguée en avril 1990. Cette dernière a initié le processus de privatisation des entreprises et établissements publics qui a commencé en 1993. Celui-ci s'est soldé à fin 2015 par 117 opérations de cessions au privé pour des recettes totales avoisinant les 110 milliards de dirhams. C'est l'une des grandes réformes du Maroc moderne qui s'inscrivent dans sa politique d'ouverture graduelle et d'orientation vers l'économie de marché. Malheureusement, et jusqu'à présent, aucune évaluation exhaustive n'a été faite de cette expérience. Je pense qu'une telle évaluation est une obligation et une nécessité pour les pouvoirs publics et les chercheurs pour mieux comprendre cette expérience et en tirer les enseignements pour l'avenir. Au-delà du bilan économique et social de ces opérations de privatisation, il serait particulièrement utile d'évaluer le processus lui-même. Les récents développements concernant certaines entreprises privatisées confirment la nécessité de cet exercice pour en tirer toutes les leçons utiles.

Aujourd'hui, ce secteur revêt toujours une importance capitale. A titre indicatif, selon les données de la loi de finances 2016, les entreprises et établissements publics devraient investir 108 milliards de dirhams, ce qui représente 57% du volume global des investissements publics qui atteindrait 189 milliards de dirhams (108 MM des EEP ; 67,5 MM du budget général et des comptes spéciaux et SEGMA ; et 13,5MM des collectivités territoriales). Au regard de ces chiffres, il nous semble aujourd'hui plus que par le passé que la bonne gestion des finances publiques appelle à placer la gouvernance de ces entreprises aux meilleurs standards internationaux de manière à assurer une optimisation de leur ressources et une efficacité de leurs dépenses.

Mesdames et Messieurs,

Quand on parle de témoignage, on a souvent tendance à penser au passé. Dans les faits, relater et évaluer des évènements du passé n'a d'importance que si cela contribue à mieux réussir l'avenir. C'est dans ce sens, que je voudrais me projeter dans l'avenir pour attirer l'attention sur quelques défis dans le domaine des finances publiques qui me semblent importants.

Evidemment, il y a d'abord **la mise en œuvre de la loi organique** des finances qu'il faudra réussir. Ce n'est pas à mon avis un pari facile. Cela demande un effort conséquent d'adaptation des différentes entités de l'Etat, d'autant plus que le niveau de transparence exigé dans cette loi nécessite une

mise à niveau profonde du système d'information comptable et budgétaire. A titre d'exemple, l'évaluation du patrimoine de l'Etat qui sera obligatoire à partir de 2020, requiert une information détaillée et actualisée qui n'existe pas de manière consolidée aujourd'hui. Cette exigence à elle seule nous donne une idée de l'ampleur du travail restant à réaliser.

La réforme du système de compensation demeure également inachevée.

Le grand défi actuellement est de l'élargir aux autres produits de base, le sucre, la farine et surtout le gaz butane qui a représenté plus de 60% des dépenses de compensation en 2015. De par la sensibilité sociale de ces produits, cela constitue un pas difficile. Nous avons tous été témoins de l'hésitation qui a entouré la volonté de décompensation du prix du sucre. Son entrée en vigueur a été annoncée par les autorités pour le 1^{er} janvier 2016, mais a été finalement suspendue. Il en a été de même pour les tarifs du service de distribution de l'eau et de l'électricité. A la suite des contestations sociales dans certaines villes, les augmentations des tarifs des services de distribution de l'eau programmées pour janvier 2015 et janvier 2016 dans le cadre du contrat programme entre Gouvernement et l'ONEE, n'ont pas été appliquées.

La réussite de ces réformes nécessite la mise en place au préalable d'un mécanisme de ciblage efficace. De tels systèmes ne sont proprement pas

faciles, mais les expériences de certains pays peuvent être adaptées à la réalité marocaine tout en y allant progressivement. Encore plus que quand il s'est agi de la décompensation des prix des carburants, il est nécessaire d'adopter une approche de concertation et de communiquer autour de ces réformes pour atténuer au maximum la perception négative de la population.

Dans le même sens de rationalisation des dépenses de l'Etat, il nous paraît aujourd'hui indispensable de **mener une revue générale des dépenses** à l'instar de la Révision Générale des Politiques Publiques initiée en 2007 par la France et qui a été une phase essentielle pour le parachèvement de la réforme budgétaire dans ce pays. FONDAFIP peut apporter un éclairage très utile à ce sujet.

Plus globalement, la question de l'efficacité de la dépense et du rendement de l'investissement constitue une problématique qui se pose avec acuité pour notre pays. Il est à rappeler à cet égard que notre économie reste marquée par un rendement de l'investissement tel que mesuré par le coefficient marginal du capital (ICOR) qui donne le nombre d'unité d'investissement pour produire une unité supplémentaire du PIB. Au cours des dix dernières années, celui-ci ressort en moyenne à 7,7 pour le Maroc contre 5,2 pour la Turquie ; 3,5 pour la Malaisie ou encore 2,9 pour la Corée du Sud.

A cet égard, l'exemple de l'éducation est éloquent. Aujourd'hui, notre pays est parmi ceux qui déploient le plus d'efforts en matière d'éducation, avec des dépenses annuelles de plus de 5% du PIB, largement au-dessus de la moyenne mondiale. Cependant, il continue à être l'un des moins performants au monde. A titre d'illustration, dans le programme TIMSS (Trends in International Mathematics and Science Study) qui évalue les compétences des élèves en mathématiques et en sciences, les résultats de 2011 pour les mathématiques montrent que les élèves marocains de la quatrième année du primaire sont classés à l'avant dernière position devant uniquement leurs homologues du Yémen. De même, dans le programme PIRLS (Progress in International Reading Literacy Study) qui évalue les compétences en lecture et compréhension chez les élèves, le Maroc a été classé à la dernière place en 2011. Pire encore, notre pays n'est pas seulement parmi les derniers mais, régresse si on compare ses scores à ceux obtenus lors des évaluations de 2007 pour TIMSS et de 2006 pour PIRLS.

Par ailleurs, le Maroc enregistre des taux de déperdition alarmants sur l'ensemble des niveaux scolaires. Entre 1999 et 2012 près de 400 mille abandons annuellement, tous cycles confondus ont été enregistrés et le cumul des redoublements est évalué à près de 11 millions d'élèves durant la même période, soit plus de 760 milles élèves redoublants par an. Sur la base des

données des comptes de l'Education nationale, cela correspondrait à une perte annuelle de plus de 8 milliards de dirhams.

Ce sont ces constats qu'a mis en exergue Sa Majesté Le Roi à plusieurs reprises dans ces allocutions. Dans le discours du Trône de 2014, notre souverain a demandé une étude sur le capital immatériel et a appelé à placer ce dernier au centre des préoccupations des politiques publiques. Le rapport élaboré à cet égard par le CESE et BAM montre effectivement que le capital immatériel, constitué principalement du capital humain, est à la fois la principale composante et le principal déterminant de la richesse du pays.

De tels constats et les engagements de notre pays dans plusieurs agendas internationaux tels que celui des objectifs de développement durables ou encore de la lutte contre le changement climatique ainsi que les nombreux chantiers structurants en cours impliquant des besoins en ressources financières conséquents rappellent l'urgence d'une optimisation des ressources de l'Etat et d'une révision de l'approche adoptée pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans ce sens que Bank Al-Maghrib a appelé à l'adoption de la **planification stratégique**. Cette dernière accorde une place centrale à **l'évaluation**, à la gestion axée sur les résultats et à l'ajustement des politiques au fur et à mesure de leur mise en œuvre, leur assurant ainsi un rendement maximal.

Un autre défi important auquel feront face les responsables des finances publiques dans notre pays est celui de l'accompagnement financier de **la régionalisation avancée**. Ayant été membre de la Commission sur la régionalisation avancée mise en place en 2010, je peux témoigner que ce chantier représente un saut qualitatif vers un système intégré de la gouvernance territoriale, basé sur la consolidation de la démocratie locale ainsi que sur le développement régional durable.

La mise en œuvre de ce chantier structurant n'est qu'à ses débuts et il est important d'être prudent et d'avancer progressivement pour éviter les redondances dans les centres de décisions et surtout pour empêcher que ce transfert de ressources et de responsabilités du central au local ne se transforme en gouffre financier pour l'Etat.

Au surplus, la réussite de ce chantier nécessite des compétences au niveau local aptes à assumer la responsabilité qui leur sera dévolue, notamment en matière de gestion budgétaire.

Une autre problématique sur laquelle je voudrais attirer l'attention est liée à la **participation de la femme au développement** du pays. C'est un enjeu beaucoup plus important qu'on pourrait croire et qui n'est pas très loin de nos préoccupations en matière des finances publiques. Pour vous donner un chiffre, l'Institut McKenzie estime dans une étude récente publiée en

septembre 2015 que la convergence vers l'égalité au travail entre l'homme et la femme d'ici 2025 augmenterait le PIB mondial de 25 mille milliards de dollars américains, soit l'équivalent aujourd'hui de la somme des PIB des Etats-Unis et de la Chine.

Au Maroc, on a fait preuve de beaucoup de volonté et on a mis en œuvre de nombreuses réformes institutionnelles et sociétales dans ce sens, surtout depuis le début des années 2000. Ces dernières ont concerné notamment le Code de la famille, l'égalité des genres consacrées dans plusieurs lois comme le code du travail, la loi sur la nationalité, l'introduction des quotas dans les élections, le retrait des réserves émises sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et évidemment, il y a la constitution de 2011 qui consacre l'égalité et la rend obligatoire.

On voit certes, émerger, aussi bien dans le secteur privé que dans l'administration publique, des cadres féminins de haut niveau. Cependant, la participation de la femme globalement reste encore très faible. 75% des femmes en âge d'activité sont en dehors du marché du travail. Selon un rapport de juin 2015 de la Banque Mondiale (*Morocco: mind the gap - empowering women for a more open, inclusive and prosperous society*), la rémunération salariale des femmes au Maroc est en moyenne inférieure de plus de 30% à celle de l'homme. Il nous

semble donc urgent de s'attaquer à cette problématique qui constitue d'ailleurs un axe central de celle du capital humain.

Sur ce plan, et pas uniquement à titre anecdotique, il convient de saluer l'initiative prise par le ministère des finances depuis 2006 pour élaborer un rapport sur le budget tenant compte de l'aspect genre. La multiplication de telles actions contribuerait à sensibiliser davantage autour de cette problématique.

Toujours sur l'avenir et en ce qui concerne directement Bank Al-Maghrib, je ne peux passer sans évoquer un autre chantier structurant que va bientôt entamer notre pays et qui est celui de la **transition vers plus de flexibilité du régime de change et le ciblage d'inflation**. Et sur ce sujet, on ne s'éloigne pas des finances publiques, parce que parmi les prérequis de cette transition figurent la soutenabilité budgétaire et plus de transparence dans l'orientation de la politique budgétaire de l'Etat. La décision de franchir ce pas constitue un signe de confiance dans la capacité de notre tissu économique à dépasser ses faiblesses et renforcerait sa résilience aux chocs externes. De même le passage au ciblage explicite de l'inflation permettra de conforter la crédibilité de la Banque centrale, de mieux ancrer les anticipations des agents, et de rehausser sa contribution au développement économique.

Toutefois, sur ce chantier également, il va falloir avancer progressivement et veiller à préparer à la fois les intermédiaires financiers et les opérateurs. Nous sommes actuellement en train d'élaborer une stratégie de communication pour assurer une meilleure appropriation de cette réforme majeure.

Il est important ici de préciser que de telles réformes, une fois engagées sont irréversibles. Il est donc nécessaire que les prérequis dont notamment la soutenabilité budgétaire soient assurés sur le long terme. D'ailleurs, dans le cadre de la dernière évaluation de l'éligibilité du Maroc à la ligne de précaution et de liquidité du FMI, sur les 5 critères retenus, c'est uniquement dans le domaine budgétaire qu'il ressort sous-performant, bien que de manière non significative.

Toujours est-il qu'au vu des efforts déployés depuis 2013 et du redressement observé, je reste optimiste. D'ailleurs, les analyses de soutenabilité de la dette que nous effectuons à Bank Al-Maghrib indiquent que l'endettement du Trésor devrait commencer à baisser progressivement à partir de 2017.

Mesdames et Messieurs,

Je pense que j'ai épuisé le temps qui m'est imparti et c'est donc le moment pour moi de céder la parole. Il est vrai que je n'ai évoqué que quelques thèmes qui m'ont paru importants. D'autres le sont autant et ce qui est encore sûr,

c'est que de nouveaux surgiront naturellement en lien avec les mutations économiques et financières à venir aussi bien intérieures qu'extérieures.

Je reste convaincu que pour la décennie à venir, ce forum continuera à gagner en rayonnement et s'installera dans le paysage comme une plateforme incontournable contribuant aux débats et à la réflexion sur les finances publiques. Quand il aura à fêter son 20^{ème} anniversaire avec un bilan encore plus brillant, ça sera certainement d'autres acteurs qui viendront témoigner à cette place.

Je vous remercie pour votre attention.